



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**19 décembre 2017**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-sept, le 19 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 13 décembre 2017, s'est réuni à la salle polyvalente d'Andonville sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 17**

**Pouvoir(s) : 0**

**Votants : 17**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, CHOFFY Patrick, THOMAS Didier, ROUSSEAU Pierre, POINCLoux Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe, VANNIER Vincent, POISSON Bertrand ; MMES CHATELAIN Danièle, PETIT Christine, DUPRE Céline, DAVID Gwendoline

**Excusés :** MM THUILLIER Alain

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

## Ordre du Jour

---

### 1. Intervention de Loire&Orléans Eco

---

M. Emmanuel DIAZ, directeur du GIP Loire&Orléans Eco, procède à une présentation de l'activité économique et de l'emploi sur le bassin du Pithiverais.

### 2. Contribution 2018 à l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais et approbation du Budget 2018

---

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la contribution 2018 à l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais. Elle est fixée à 2 € par habitant soit 14 404 €. Il est également approuvé à l'unanimité le budget 2018 du l'Office du Tourisme.

### 3. Modification des statuts du PETR Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais

---

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du PETR Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais. La modification porte sur l'intégration dans les statuts de la compétence PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

### 4. ESP d'Outarville : Désignation des entreprises

---

Suite à l'analyse des offres pour le groupement de commandes relatif à la création d'un Espace de Services Publics et d'une Agence Postale sur Outarville, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes pour ce marché :

*Lot n°1 : Démolition - aménagements intérieurs*  
POUGAT SAS - 41 548.25 € HT

*Lot n°2 - Plomberie -VMC - Electricité*  
Ets Forgeard - 13 300 € HT

Il est précisé à l'assemblée que les ordres de service ne seront lancés qu'après signature de la convention tripartite relative au fonctionnement de l'ESP et après instruction par les services compétents de la déclaration préalable de travaux.

## 5. Assainissements non collectifs regroupés de Charmont en Beauce : Avenant au marché You SAUVETRE

Suite à une demande de modification d'un particulier sur la réhabilitation de son assainissement, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant au marché de YOU SAUVETRE relatif au lot n°2 : création d'assainissements non collectifs regroupés sur la commune de Charmont en Beauce. Le nouveau montant de la tranche optionnelle n° 5 est désormais porté à 16 643 € HT (soit une plus-value de 1 491€ HT)

## 6. Budget SPANC : autorisation de remboursement

Suite à une erreur de facturation par l'entreprise ayant réalisée des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif à un particulier en 2013, le conseil communautaire autorise à l'unanimité, le remboursement de la somme de 871.50 € à ce particulier.

## 7. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	25 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	25 000,00 €

## 8. Admissions en non-valeur

Sur proposition du Trésorier Comptable, le conseil communautaire autorise les admissions en non-valeurs suivantes , pour un montant total de 410.26 euros à imputer sur le Budget Principal:

Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2011	T-700200000378	1	7067--			300		3,48	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-159	1	7067--			300		0,60	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-1021	2	70878--			300		5,60	Décédé et demande renseignement négative
2014	T-929	1	70688--			11		4,60	Décédé et demande renseignement négative
2014	T-1021	1	70688--			300		1,15	Décédé et demande renseignement négative
2014	T-929	2	70878--			11		39,20	Décédé et demande renseignement négative
2013	T-700200000078	1	7067--			300		76,86	Personne disparue
2012	T-700200000512	1	7067--			300		3,66	Personne disparue
2014	T-217	2	70878--			300		156,80	Décédé et demande renseignement négative
2014	T-217	1	70688--			300		18,40	Décédé et demande renseignement négative
2015	T-629	1	7067--			300		25,90	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-700200000429	1	7067--			300		7,04	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-891	1	7067--			83		3,70	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-700200000515	1	7057--			83		29,28	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-700200000103	1	7057--			300		7,32	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-700200000590	1	7057--			300		3,66	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-907	1	7057--			83		3,70	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-277	1	7788--			300		19,31	RAR inférieur seuil poursuite
					TOTAL			410,26	

## 9. Document Unique

Le Président expose au conseil communautaire que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents. A l'heure actuelle, la CCPNL et quelques communes membres n'ont pas élaboré ce document.

Aussi, le conseil communautaire autorise le Président à lancer une procédure de consultation groupée pour l'élaboration du Document Unique pour la CCPNL et les communes et les communes d'Andonville, Greneville en Beauce, Jouy en Pithiverais, Attray, Oison et Chaussy.

## 10. Convention avec le CDG 45 pour la mission d'Inspection d'Hygiène et Sécurité

M. le Président expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI contre une participation financière annuelle de 1110 euros. La durée de la convention est fixée pour 6 ans. Ainsi, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion du Loiret relative à la mission d'inspection d'Hygiène et de Sécurité.

## 11. Sollicitation de subvention au titre de la DETR 2018

### Dossier n°1 :

- Le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention de 500 000€ au titre de la DETR 2018 pour le projet «Aménagement du siège de la CCPNL » et adopte le plan de financement ci-dessous :

	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
Travaux	1 241 303 €	89 %
Maitrise d'œuvre	136 966 €	10%
Dépenses annexes	15 318 €	1%
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 393 587 €</b>	<b>100,00%</b>
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
DETR :	500 000 €	35.9 %
Subvention Conseil Départemental (volet 2)	300 000 €	21.5 %
Subvention CAF (locaux RAM)	38 000 €	2.6 %
Fonds propres	555 587 €	40 %
<b>Total des ressources :</b>	<b>1 393 587 €</b>	<b>100,00%</b>

## Dossier n°2 :

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter une subvention de 106 394.50 € au titre de la DETR ou FSIL 2018 pour le projet «restructuration des vestiaires du Gymnase » et adopte le plan de financement ci-dessous :

	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
Travaux	177 789 €	84 %
Maitrise d'œuvre	20 000 €	9.5 %
Dépenses annexes	15 000 €	6.5 %
<b>Total dépenses :</b>	<b>212 789 €</b>	<b>100,00%</b>
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
DETR :	106 394.50 €	50 %
Fonds propres	106 394.50 €	50 %
<b>Total des ressources :</b>	<b>212 789 €</b>	<b>100,00%</b>

## 12. Sollicitations de subventions au titre du Contrat Départemental

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental pour les projets suivants :

Projet	Montant des travaux	Subvention sollicitée
<b>Acquisition du bâtiment MGMN</b>	<b>406 000 €</b>	<b>130 000 €</b>
<b>Extension Groupe Scolaire Boisseaux</b>	<b>2 494 307 €</b>	<b>300 000 €</b>
<b>Aménagement des bâtiments de l'ancien collège de Bazoches les Gallerandes</b>	<b>1 870 639 €</b>	<b>399 879 €</b>
<b>Création d'un Espace de services Publics à Outarville</b>	<b>47 756 €</b>	<b>7 500 €</b>

## 13. Affaires diverses

- Convention avec l'Association Sauvegarde du Patrimoine Beauceron : un projet de convention relative à l'utilisation de la collection DUFOUR et rédigé par l'association vient d'être proposé à la CCPNL. Les membres du Bureau se réuniront prochainement pour étudier cette convention et rendre réponse à l'association.
- Litige You Sauvetre : M. Le Président informe l'assemblée que la société You Sauvetre a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans concernant l'attribution du lot n°10 VRD des travaux d'extension du groupe scolaire de Boisseaux. Toutefois, la requête de la société a été rejetée par le Tribunal.

- La CCPNL fera l'acquisition dans les prochaines semaines d'une remorque.
- Les vœux de la CCPNL se dérouleront le mardi 16 Janvier 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de Bazoches les Gallerandes.